

- Périmètre du PPR (ou PIZ, analyse spécifique des risques, atlas de zones inondables)
 - Révision en vue du lancement de travaux (parking et espace ludique)
 - Commande d'une étude indispensable à cette révision
- Demande DETR et FAST pour le dossier de la traversée d'Aiguebelle – 2^{ème} phase
- Occupation du domaine public (terrasses de Val-d'Arc)
- Subvention aux associations
- ONF : Demande de subvention « mobilisation bois scolytés » CD73
- Centre de gestion :
 - Convention d'adhésion au service de médecine préventive 2025-2029
 - Contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires (révision des tarifs au 1^{er} janvier 2025)
 - Renouvellement du partenariat pour la mutualisation du service de conseil en droit des collectivités avec le CDG 69
- Suppression du budget lotissement La Blancherie 2
- Validation du document unique
- Achat parcelle commune déléguée de Randens Charles COMBET (prix, bornage ...)
- Biens sans maître parcelles B389 et B394 (FAVRE Régis)
- Convention Barbier : Tarif intervention des engins de fauchage
- Vote des nouveaux horaires de l'école maternelle d'Aiguebelle
- Aide aux particuliers pour les façades du bourg centre d'Aiguebelle
- Devenir du Bar le Stu'Diot
- Accord transactionnel (affaire DOIT) et affaire MULLER
- Journal Communal
- Admission en non-valeur
- Décision modificative

- Gaz château Rochette : Etude de proposition tarifaire
- Décision du CM concernant l'entretien des Dignes du Nant Clair.
- Ligne de trésorerie
- Questions diverses

1. Approbation du PV de séance du conseil du 07 octobre 2024

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 07 octobre 2024 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation de l'ordre du jour

Après les propositions de modifications l'ordre du jour est validé

3. Désignation du secrétaire de séance

Lionel MELLAN est désigné secrétaire de séance

4. Arrêt du PLU (Règlement écrit, PADD et plan de zonage)

Le Maire et l'adjointe au PLU présente les modifications du règlement intérieur ainsi que les modifications de zonages qui ont été formulées par le conseil municipal lors des précédentes réunions et commissions.

Il est notamment indiqué la modification d'une zone Uep, d'une Oap. Les modifications demandées lors des dernières réunions du règlement intérieur sont revus zone par zone.

Le règlement, le PADD ainsi que le plan de zonage sont soumis au vote du conseil municipal

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

5. Point sur les différents chantiers et avenants (traversée d'Aiguebelle, bâtiment scolaire Randens et cour d'école primaire d'Aiguebelle)

a/ Le Maire présente l'avenant n°1 au marché de la requalification de la cour de l'école élémentaire d'Aiguebelle. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

b/ Un point est fait sur les réceptions des travaux en cours. Pour les écoles d'Aiguebelle la réception est faite mais il reste des réserves à lever.

Pour les travaux de la grande rue, les travaux sont encore en cours, les feux sur le carrefour de Montgilbert seront installés au mois de janvier. Le dossier de consultation des entreprises pour la seconde tranche des travaux a été publié.

Pour les travaux des écoles de Randens, les dernières réserves de la seconde tranche des travaux seront levées d'ici la fin du mois de janvier et les deux appartements vont être proposés à la location.

Le dossier de consultation des entreprises pour la troisième tranche des travaux, raccordement du bâtiment de la place franchise, est en cours de rédaction.

6. Périmètre du PPR (ou PIZ, analyse spécifique des risques, atlas de zones inondables)

a /Révision en vue du lancement de travaux (parking et espace ludique).

Le maire explique la nécessité de modifier le règlement du PIZ afin de pouvoir réaliser les travaux d'aménagement d'un parking situé au centre bourg de la Commune déléguée de Randens

b/Commande d'une étude indispensable à cette révision

Le Maire explique la nécessité de lancer une étude modificative du PIZ et demande l'accord du conseil municipal pour lancer une étude modificative partielle.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention :0

Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour consulter quatre bureaux d'études compétents dans la réalisation de ces études.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention :0

7. Demande DETR et FAST pour le dossier de la traversée d'Aiguebelle – 2ème phase

Afin de pouvoir réaliser la seconde phase des travaux de rénovation de la traversée d'Aiguebelle, le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de lancer les demandes de subventions auprès des services compétents.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention :0

8. Occupation du domaine public (terrasses de Val-d'Arc)

La discussion est ouverte sur l'occupation du domaine public. Un projet de règlement sera rédigé et proposé au conseil municipal lors d'une prochaine réunion du conseil municipal

9. Subvention aux associations

Le Maire passe en revue les demandes de subventions des différentes associations et propose une dotation à la CCAS et la caisse des écoles. Des montants sont proposés au Conseil Municipal.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

10. ONF : Demande de subvention « mobilisation bois scolytés » CD73

Dans la continuité des demandes d'aide déjà réalisées et afin de pouvoir exploiter les bois atteints par les scolytes, le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier de subvention « mobilisation bois scolytés ».

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

11. Centre de gestion :

- a. Convention d'adhésion au service de médecine préventive 2025-2029
- b. Contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires (révision des tarifs au 1^{er} janvier 2025)
- c. Renouvellement du partenariat pour la mutualisation du service de conseil en droit des collectivités avec le CDG 69

Le Maire propose le renouvellement des conventions avec le CDG qui sont en place depuis plusieurs années.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

12. Suppression du budget lotissement La Blancherie 2

Suite à la vente de la dernière parcelle du lotissement, le budget peut être clôturé. Le Maire propose la fermeture de ce budget pour l'année 2025.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

13. Validation du document unique

Le document a été approuvé par le comité social territorial du CDG et est maintenant soumis au vote du conseil municipal

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

14. Achat parcelle commune déléguée de Randens Charles COMBET (prix, bornage ...)

Il est proposé au conseil municipal d'acheter les parcelles de M. Charles COMBET situés entre la rive de l'Arc et le lotissement de la Blancherie. Les réseaux d'assainissement passent sur ces parcelles et cela permettrait de simplifier l'entretien de ces parcelles.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

15. Biens sans maître parcelles B389 et B394 (FAVRE Régis)

Ces parcelles ont fait l'objet d'une procédure de bien sans maître et sont à ce jour la propriété de la Commune. M Régis FAVRE souhaiterait acquérir ces parcelles. Le Conseil Municipal demande au pétitionnaire de faire une proposition de prix pour le rachat de ces parcelles

16. Convention Barbier : Tarif intervention des engins de fauchage

Le Conseil Municipal accepte le tarif de la société Barbier pour les travaux de fauchage et d'élagage au lamier

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

17. Vote des nouveaux horaires de l'école maternelle d'Aiguebelle

Afin de permettre aux parents de pouvoir être présent aux horaires de sortie des écoles maternelles et primaires d'Aiguebelle, les horaires de la maternelle sont modifiés comme suit :

8h25-11h25

13h25-16h25

Les horaires des écoles primaires restent inchangés.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

18. Aide aux particuliers pour les façades du bourg centre d'Aiguebelle

Une demande d'aide pour la rénovation de façade d'un bâtiment de la grande rue a été étudié par la commission. L'ensemble des critères mis en place étant remplis, la commission propose d'accorder une aide de 1267,3€HT

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

19. Devenir du Bar le Stu'Diot

Les gestionnaires du Bar le Stu'Diot ont adressé en Mairie un courrier indiquant l'arrêt de l'activité pour le début de l'année 2025. Le fond de commerce sera mis en vente. Le Maire indique, pour rappel, que la Commune est propriétaire des murs et d'une partie des meubles dont notamment de la cuisine.

20. Accord transactionnel (affaire DOIT) et affaire MULLER

Le Conseil Municipal accepte l'accord transactionnel proposé par M et MME DOIT. Il s'agit de l'achat de 610m² de la parcelle A110 afin de permettre l'accès à la parcelle A111. Les frais de bornage et de notaire seront supportés par les consorts DOIT.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

21. Journal Communal.

Un point est fait sur les articles déjà rédigés et ceux qui sont encore en attente de rédaction.

22. Admission en non-valeur

Le Maire présente les montants non recouverts pour les années antérieures. Le montant total est de 3305,01 euros.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

23. Décision modificative

Afin de permettre le fonctionnement de la Commune jusqu'à la fin de l'année, des transferts de budget de comptes excédentaires vers des comptes déficitaires doivent être réalisés. Le Maire présente ces modifications de budgets et demande l'approbation du Conseil Municipal

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

24. Gaz château Rochette : Etude de proposition tarifaire

En attente des propositions tarifaires le sujet est reporté

25. Décision du CM concernant l'entretien des Dignes du Nant Clair.

Suite à une étude portée par le SPM et à une demande d'un riverain, il apparaît que des arbres situés sur les digues du Nant Clair doivent être abattu afin de diminuer le risque d'endommagement des berges et digues. Compte tenu du caractère dangereux que pourrait avoir l'endommagement de ces édifices le Conseil Municipal prend une délibération de mise en péril afin d'autoriser le SPM à intervenir sur l'ensemble des parcelles bordant le cours d'eau et de la route.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

26. Ligne de trésorerie :

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement en cours de réalisation et dont le versement des subventions acquises n'a pas encore été perçu le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'un crédit dénommé « ligne de trésorerie »

La commune a consulté divers organismes de crédits afin de disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 euros sur un an

Taux d'intérêt applicable: ESTR + marge de 0.84%

Frais de dossier: 600 €

Commission de non utilisation: néant

Le processus de traitement automatique pour le tirage et le remboursement se feront par crédit ou débit d'office sans aucun montant minimum pour le tirage ni pour le remboursement. Le paiement des intérêts se fera chaque mois par débit d'office. Les frais de dossiers seront prélevés en une seule fois

Après discussion, le Conseil Municipal vote

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

27. Questions diverses

Le Maire donne une information concernant un courrier du Sous-Préfet de la Savoie reçu par le président de la communauté de commune concernant l'instruction des dossiers d'urbanisme par les services de l'état. Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rédiger une motion commune avec l'ensemble des territoires de la Maurienne refusant le transfert de la compétence urbanisme de l'UT Maurienne vers la communauté de communes.

Le Conseil Municipal est informé que, conformément à la délibération N°23-075 du 10/11/23 la Médiathèque fait l'objet d'un plan d'aide sur trois ans. Cette année les subventions portent sur les équipements mobiliers. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de demande de subvention va être déposé auprès du Département.

La séance est levée à 20H20

Fait à Val d'Arc le 13 décembre 2024

Le secrétaire de séance



Le Maire

